



Bonjour : sérieux problème avec un employeur

Par **MorleX**, le **08/01/2009** à **01:01**

Bonjour à tous,

J'explique la situation :

Depuis environ 4 semaines ma soeur a trouvé un emploi saisonnier chez un charcutier traiteur. Elle donc signée un contrat CDD (4 mois) à mi-temps (9h-14h) en tant que cuisinière. L'employeur lui a fait miroiter un salaire de 1400 euros brut plus un logement gratuit si elle accepte verbalement de travailler un peu plus. (déjà ça pue l'embrouille)

Bref pendant les 2 premières semaines son patron a été plutôt agréable malgré des horaires inacceptables (8h-20h) et une place de caissière, ménagère...

Elle a donc reçu ça paye des 2 dernières semaines de décembre et la surprise : 550 euros net plus 100 euros de black pour un total de 168 heures (car aucun jour de repos... inadmissible). Selon mes calculs voilà ce qu'elle aurait dû avoir $168 * 6.84 = 1149.12$ euros net.

Mais c'est pas tout. Depuis le premier janvier il lui fait vivre un enfer (travail pas assez vite, pas assez bien, réflexion sur ça vie personnelle, il lui cris dessus, j'en passe et des meilleurs, cela dit pas de propositions malsaines ou pas encore).

De plus, il y a 6 jours elle s'est coupé profondément le milieu de l'index qui ne bouge plus depuis. Elle s'est plaint plusieurs fois au patron mais rien n'a été fait (pas d'arrêt maladie, ni de temps libre pour le médecin).

A part avant hier ou il lui a "gratueusement" accordé 2 jours... (reprise demain)

Ma soeur à 20 ans, très peu d'expérience dans le monde du travail et selon de nombreuses personnes beaucoup trop gentile. Malheureusement depuis que son patron lui en fait baver elle a le moral à zéro et commence sérieusement à déprimer. De plus elle n'a pas voulu de se soigner pendant ses jours. Et maintenant elle refuse de demander à son patron un autre jour car elle en a peur.

Je lui ai donc conseillé de parler avec lui de ses droits voir de le menacer (inspection du travail, prudhomme). Le problème c'est qu'elle ne le fera pas. Elle est timide, mal dans sa peau et doit pas mal d'argent à la banque alors son en***er patron en profite un max.

C'est donc pour cela que j'aimerais avoir votre avis sur la marche à suivre, car de son point de vue elle a besoin d'argent donc elle accepte ces conditions au détriment de sa santé physique et morale (en gros:bah c'est que 4 mois).

Etant son aîné de 2 ans dois-je lancer une procédure ou bien je doit la convaincre de le faire elle même (déjà essayé mais c'est une tête de mule et elle est encore très gamine).

Merci d'avance pour vos post